

Responsable d'édition: Olivier Josseaux

SOMMAIRE

| | |
|--------------------------------------------------|-----------|
| - Révision du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) | P 2 |
| - Zéro Phyto | P 3 |
| - Eau et Assainissement | P 4 - 5 |
| - Compte administratif 2017 | P 6 - 7 |
| - Budget primitif 2018 | P 8 - 9 |
| - Travaux | P 10 - 12 |
| - Vie économique | P 13 |
| - Médiathèque | P 14 - 16 |
| - CCAS | P 17 - 19 |
| - Concours maisons fleuries | P 19 - 20 |
| - Vie scolaire et périscolaire | P 21 |
| - Animations du village | P 22 - 27 |
| - Vie culturelle | P 28 |
| - Cérémonie | P 29 |
| - Associations | P 30 - 37 |
| - Informations pratiques | P 38 - 43 |

LE MOT DU MAIRE

Les baisses successives et considérables des dotations versées par l'Etat depuis plusieurs années nous contraignent à adapter notre budget communal et revoir notre programme d'investissements prévu en 2014.

La priorité a été donnée aux écoles, dont la rénovation et la modernisation seront achevées en septembre 2019. Mais l'extension du cimetière, la rénovation de l'église et la création d'un nouveau lotissement d'habitations sont reportées.

La gestion de l'eau et de l'assainissement sera transférée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon en 2020.

Depuis le printemps, nous appliquons le zérophyto sur la commune. Des solutions alternatives sans pesticides et plus naturelles sont d'ores et déjà mises en œuvre pour éliminer au mieux les herbes indésirables.

Chacun à notre niveau, nous devons changer notre vision et nos habitudes d'entretien des espaces. Les parcs, le cimetière, la voirie pour la commune ; les potagers, jardins d'agrément et pelouses pour les particuliers. Car si le zérophyto s'applique maintenant aux collectivités, il sera aussi imposé dans les années à venir aux particuliers.

Bonne lecture et passez, après cet été ensoleillé, de Bonnes Fêtes de fin d'année.

Olivier JOSSEAUX

Maire de Chambry
Vice président de la communauté
d'agglomération du Pays de Laon





REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La commune de CHAMBRY est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé depuis le 13 juin 2005.

Par délibération en date du 12 décembre 2017, la municipalité a décidé de lancer une procédure de révision générale de son PLU pour les raisons suivantes :

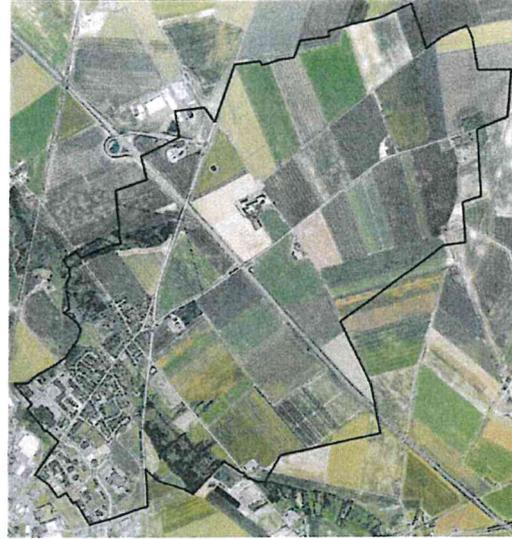
- Mettre en conformité le PLU avec les nouveaux textes réglementaires ;
- Anticiper la mise en compatibilité du PLU avec les orientations du Schéma de Cohérence Territorial (SCot) du Pays de Laon en cours d'étude ;

Le Scot est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Le PLU doit être compatible avec les dispositions de ce document

- Faciliter la densification ;
- Répondre aux enjeux de développement économique ;
- Revoir les emplacements réservés prévus au PLU de 2005.

Le P.L.U. constitue le document fondamental de la planification urbaine locale. Il fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols.

L'objectif de cette révision est de tracer les perspectives d'aménagement et de développement de la commune sur les 10 ans à venir afin de pouvoir répondre au mieux aux différents enjeux.



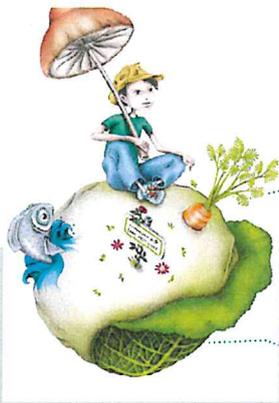
Seront mis à votre disposition en mairie et sur le site Internet de la commune au fur et à mesure de l'état d'avancement de la procédure un certain nombre de documents vous permettant d'appréhender cette procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme :

- Un document intitulé « Qu'est-ce que le PLU » expliquant le contenu et la procédure de ce document d'urbanisme.
- Le Porter à connaissance recensant les Servitudes d'Utilité Publique et les contraintes qui s'appliquent sur le territoire communal
- Une synthèse du diagnostic communal permettant d'appréhender le territoire communal et définir les enjeux de développement et de protection.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, expliquant le projet communal et des documents graphiques traduction de ce document projet.....

Cette phase actuelle dite "de concertation" vous permet donc d'être associé à cette procédure de révision du P.L.U. et d'émettre un avis sur les objectifs communaux et les orientations définies.

Un registre est mis à votre disposition en mairie consultable aux jours et heures d'ouverture pour nous faire part de vos remarques et suggestions.

Sur notre site internet chambry02.fr, vous pouvez accéder à l'espace dédié à la révision du Plan Local d'Urbanisme depuis la page d'accueil.



A CHAMBRY AUSSI LE ZERO PHYTO

En conformité avec la loi de transition énergétique pour une croissance verte, nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires dans les espaces publics (parc paysager, parc des sports, abords des bâtiments publics, trottoirs et caniveaux...).

Sans phytosanitaire, l'entretien de la commune a été repensé. Tous les espaces publics continuent à être entretenus, mais ils le sont d'une façon différente en fonction de leur rôle, usage, fréquentation et localisation.

Nous utilisons une gestion plus favorable à la nature, c'est ce que l'on appelle la gestion différenciée.

Vous avez donc pu remarquer que nous ne procédons plus à une tonte systématique de l'ensemble des espaces verts. Certains sont tondus et d'autres sont fauchés.

La fauche est le mode de gestion le plus favorable à la biodiversité. Il permet à la végétation et aux animaux qui en dépendent de se développer et d'accomplir leur cycle de vie.



En septembre nous avons accueilli les brebis et chèvres dans notre parc paysager grâce au partenariat avec l'association « les bergères de l'Aisne ». **L'écopâturage est lui aussi un mode d'entretien très favorable à la biodiversité.**



Nous utilisons aussi des techniques préventives : paillage, copeaux, couvre sols.

Par ces nouvelles pratiques, la végétation spontanée prendra plus de place. **Cette gestion doit s'accompagner d'un changement de perception de la mauvaise herbe.** Il faut pouvoir admettre certaines herbes indésirables dans les espaces publics : au pied des arbres, au bord d'un sentier, dans un parterre de plantes... **Certaines d'entre elles représentent un intérêt écologique notamment pour les pollinisateurs et toutes ne sont pas forcément inesthétiques et inutiles.**

Nous ne sommes pas encore tous habitués à ces paysages verts qui ont un aspect plus naturel, mais sans pesticide tout le monde y gagne :



- ▶ Absence de produits chimiques
- ▶ Respect de la santé de chacun
- ▶ Préservation de la faune et la flore
- ▶ Pas d'impact sur l'eau et les sols



Nous sommes tous acteurs de notre environnement.

La biodiversité c'est la Vie, la biodiversité c'est notre Vie

Les Finances du Service de l'Eau et de l'Assainissement

2017

Au 31 décembre 2017, les Finances se soldent avec :

| | |
|-----------------------------------------------|--------------|
| - un excédent d'exploitation (Fonctionnement) | 240 511,14 € |
| - un excédent d'Investissement | 55 751,47 € |

Soit un Total 296 262,61 €

Investissements réalisés :

- Modifications de branchements
- Lancement d'une étude pour la séparation des réseaux des eaux pluviales des eaux usées ainsi que pour le renforcement de la canalisation d'eau rue Robespierre
- Mise en place d'un nouveau marché à bons de commande pour les travaux d'assainissement et d'eau potable



2018

Le Budget Primitif 2018 se décompose :

| | |
|---------------------------------|-----------|
| - Exploitation (Fonctionnement) | 539 611 € |
| - Investissement | 103 201 € |

Soit un Total 642 812 €

Travaux programmés :

- Divers branchements
- Achat de compteurs d'eau
- Fin de l'étude rue Robespierre

Le Prix de l'eau - Les tarifs ont été légèrement augmentés au 1er juillet 2018 et sont les suivants :

| | |
|----------------|---------------------------|
| Eau | 1,3739 € / m ³ |
| Assainissement | 2,7697 € / m ³ |
| Taxes | 0,6600 € / m ³ |
| | ----- |
| TOTAL | 4,8036 € / m ³ |

Abonnement annuel standard = 25,50 €

Le paiement se fait directement auprès de la trésorerie soit par prélèvement (au choix de l'abonné 2 ou 4 fois par an) ; par chèque à l'ordre du trésor public ; par virement ou en espèces.

***Pour vous simplifier le paiement des factures,
Vous avez la possibilité de faire prélever vos factures d'eau.***



PRÉLÈVEMENT DES FACTURES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT :

Les frais de prélèvement sont à la charge de l'abonné :
le montant par prélèvement est de 0,15 € HT.

Le prélèvement doit être demandé avant le 31 janvier pour que les prélèvements puissent avoir lieu la même année.

Vous pouvez opter pour le prélèvement à échéance ou trimestriel.

Prélèvement à échéance :

- 10 avril, prélèvement de l'acompte représentant 50% des consommations de l'année précédente. Les nouveaux abonnés, dont la consommation antérieure, en raison de leur date d'abonnement, n'a pu être établie, ne recevront pas de facture d'acompte et ne seront pas prélevés.

- 10 novembre, après relève du compteur d'eau en septembre, prélèvement du solde représentant l'abonnement annuel et les consommations relevées en septembre, déduction faite de l'acompte éventuel d'avril.

Si le montant des prélèvements est supérieur au montant de la facture annuelle, l'excédent sera remboursé par virement au redevable.

Prélèvement trimestriel :

Seuls les abonnés ayant reçu une facture l'année précédente et dont le montant est supérieur à 50 euros, peuvent souscrire un contrat de prélèvement trimestriel.

Les 10 mars, 10 juin et 10 septembre est prélevé 70% de la consommation et du forfait d'abonnement facturés l'année précédente.

Le 10 novembre, après relève du compteur d'eau en septembre est prélevée la facture annuelle après déduction des 3 prélèvements précédents.

Si le montant des prélèvements est supérieur au montant de la facture annuelle, l'excédent sera remboursé par virement au redevable.

***Les formulaires sont disponibles en mairie
ou téléchargeables sur notre site Internet
chambry02.fr***

FIN DE LA REGIE MUNICIPALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



La Loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) a institué le transfert obligatoire des compétences eau, assainissement et pluvial aux Communautés d'Agglomération au **1er janvier 2020**.

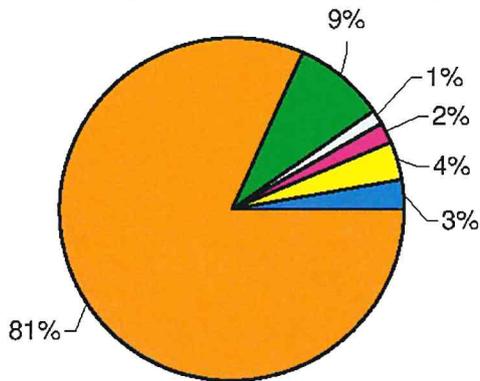
A partir de cette date, c'est donc la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon qui prendra la gestion du service eau et assainissement de la commune.

De plus amples informations vous seront communiquées ultérieurement.

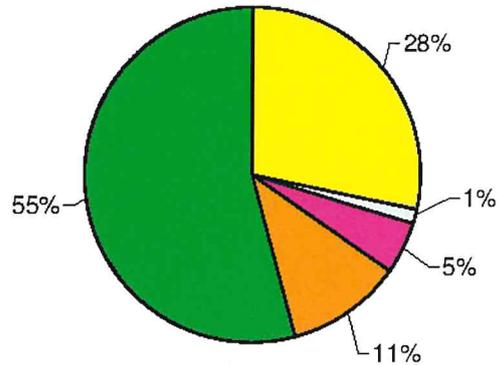
Compte Administratif

TOTAL RECETTES 1 949 978 €

**Recettes de Fonctionnement
1 032 695 €**



**Recettes d'Investissement
917 283 €**

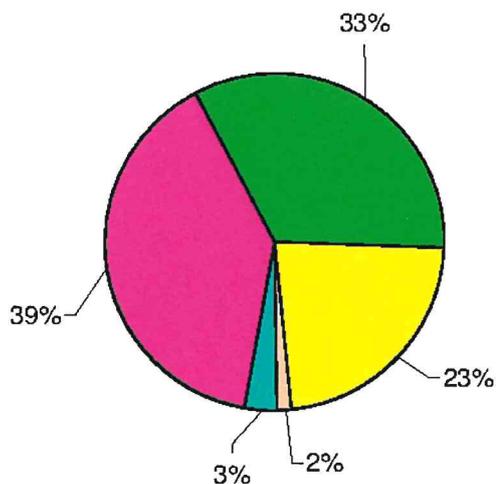


- Impôts et taxes 842 106 €
- Taxe publicité 90 797 €
- Remboursement frais personnel 13 591 €
- Logement et divers 21 222 €
- Dotations Etat 37 579 €
- Opérations d'ordre (cessions) 27 400 €

- Reprise sur excédent antérieur 260 136 €
- Amortissement et Taxe d'aménagement 13 494 €
- FCTVA 44 242 €
- Ecole primaire et Archives communales subventions 102 360 €
- Opérations d'ordre (cessions et rétrocession voirie) 497 051 €

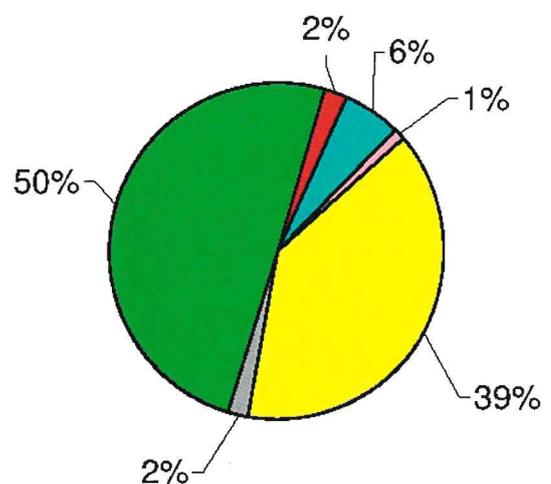
TOTAL DEPENSES 2 183 966 €

**Dépenses de fonctionnement
934 283 €**



- Charges générales 369 631 €
- Personnel, salaires et charges 309 766 €
- Taxes Foncières et Impôts/reversement 212 818 €
- Amortissement et emprunts intérêts 14 672 €
- Opérations d'ordre (cessions) 27 396 €

**Dépenses d'Investissement
1 249 683 €**



- Emprunts (capital) 22 795 €
- Ecoles et salles activités 622 565 €
- Voies et réseaux 28 137 €
- Foyer, médiathèque et archives communales 69 849 €
- Matériel et Parc paysager 13 785 €
- Opérations d'ordre (cessions et rétrocession voirie) 492 551 €

De la Commune 2017



Nous dégageons au 31 Décembre 2017

| | |
|-----------------------------|---------------|
| Un excédent d'exploitation | 211 548,69 € |
| Un déficit d'investissement | 396 457,35 € |
| Soit un résultat de clôture | -184 908,66 € |

⇒ A noter qu'en 2018 ont été encaissés 337 500 € dont 231 500 € de subvention sur les travaux réalisés en 2017 et 106 000 € de vente de logements.

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses ont été consacrées, pour l'essentiel, à :

ECOLES ET SALLES PERISCOLAIRES

- Fin des travaux de réhabilitation de l'école primaire, de création d'un préau et de salles périscolaires
- Lancement de la mission de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de l'école maternelle

ARCHIVES

- Création d'une salle d'archives communales au dessus de la médiathèque

VOIRIE ET RESEAUX

- Remplacement de bacs à fleurs et de barrières

MATERIEL

- **Mairie et Ecole maternelle** : remplacement des photocopieurs
- **Ecole primaire** : tableau et vidéo-projecteur

MEDIATHEQUE

- Peinture intérieure

FOYER

- Réfection de la façade : lancement de la mission de maîtrise d'oeuvre

PARC PAYSAGER ET PARC DES SPORTS

- Réalisation de fossés et merlons anti-intrusion
- Remplacement des poubelles



Budget de la

L'INVESTISSEMENT

BATIMENTS

- **Ecole maternelle** : réhabilitation
- **Foyer Gérard Philippe** : réfection de la façade
- **Eglise** : chauffage

MATERIEL

- **Atelier** : épareuse, conteneurs de rangement

CIMETIERE

- Caveaux d'avance
- Achat de terrain pour extension

TERRAINS

- Achat de marais

VOIRIE ET RESEAUX

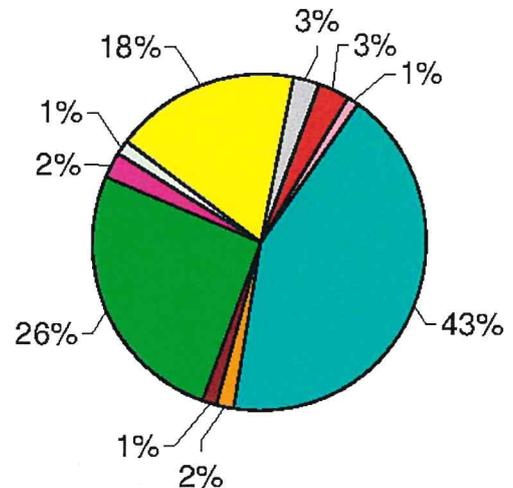
- Pose de deux poteaux d'incendie rue Jean Jaurès et travaux sur le bassin d'incendie Rue Descartes

PLAN LOCAL D'URBANISME

- Révision

Dépenses d'Investissement

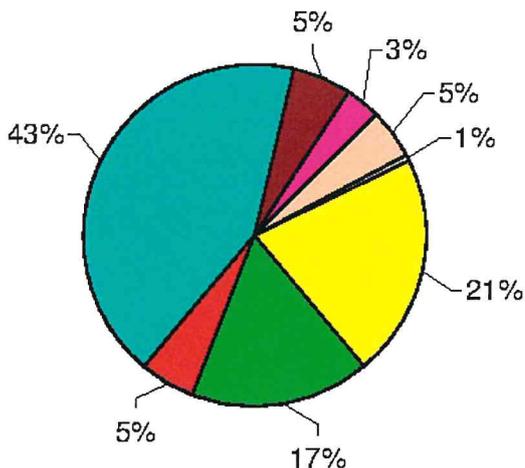
2 244 003 €



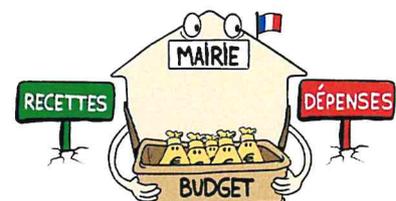
| | |
|---------------------------------------|-----------|
| ■ Ecoles et locaux périscolaires | 582 000 € |
| ■ Cimetière | 56 000 € |
| ■ Voies et réseaux | 29 000 € |
| ■ Déficit reporté | 396 457 € |
| ■ Matériel, atelier et divers | 57 000 € |
| ■ Foyer, Eglise et Médiathèque | 73 000 € |
| ■ Plan Local d'Urbanisme | 21 000 € |
| ■ Cession voirie (opérations d'ordre) | 958 409 € |
| ■ Emprunt et caution | 41 614 € |
| ■ Imprévu | 29 523 € |

Recettes d'Investissement

2 244 003 €



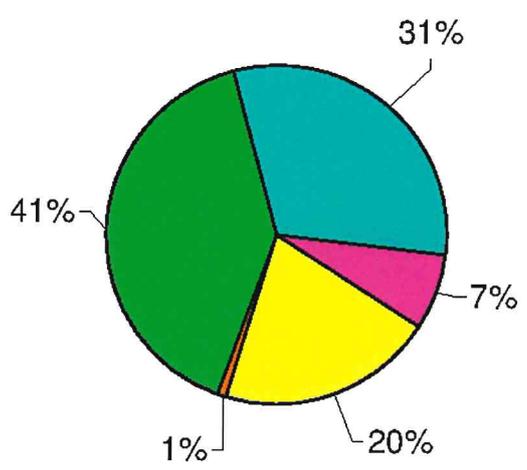
| | |
|-------------------------------------------------------|-----------|
| ■ Subventions | 470 727 € |
| ■ Emprunt | 382 617 € |
| ■ Excédent fonctionnement reporté | 116 437 € |
| ■ Rétrocessions (opérations d'ordre) | 958 408 € |
| ■ FCTVA/Taxe urbanisme | 120 400 € |
| ■ Autofinancement dégagé de la section fonctionnement | 77 000 € |
| ■ Cessions | 106 000 € |
| ■ Divers | 12 414 € |



Commune 2018



Dépenses de fonctionnement
1 066 080 €



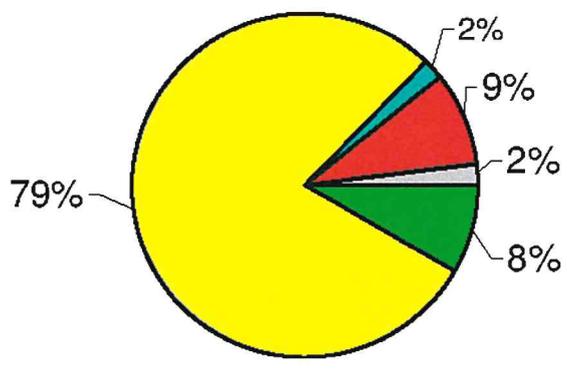
| | |
|-----------------------------------------|-----------|
| ■ Charges générales | 428 326 € |
| ■ Personnel, salaires et charges | 332 600 € |
| ■ Financement Investissement | 77 000 € |
| ■ Taxes foncières et impôts-reversement | 217 854 € |
| ■ Emprunts, intérêts | 10 300 € |

LE FONCTIONNEMENT

Le Budget voté permettra de financer

- **L'entretien du matériel et des propriétés de la commune** : mairie, écoles, médiathèque, foyer, église, atelier, logements communaux, espaces verts, équipements sportifs et de loisirs, voirie et cimetière.
- **Les missions de service public** : accueil du public en mairie et à la médiathèque, accueil des élèves dans les écoles, garderie périscolaire, restauration scolaire et études surveillées.
- **L'organisation des fêtes et cérémonies officielles**
- **Les cotisations au service départemental d'incendie**
- **L'action sociale** envers les personnes en difficulté, la remise des colis de vivres et l'organisation du repas des aînés
- **Le soutien aux familles** pour l'achat des fournitures scolaires, les naissances, les activités des enfants.

Recettes de fonctionnement
1 066 080 €



| | |
|--------------------------------|-----------|
| ■ Impôts et taxes | 841 867 € |
| ■ Locations logements + Divers | 19 950 € |
| ■ Excédent antérieur reporté | 95 111 € |
| ■ Dotations Etat | 19 152 € |
| ■ Taxe sur la publicité | 90 000 € |

| | |
|----------------------------------------|-----------------------|
| DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT | 2 244 003,35 € |
| DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 1 066 080,34 € |
| BUDGET TOTAL | 3 310 083,69 € |

CHAMBRY EN TRAVAUX

INAUGURATION DE L'ECOLE PRIMAIRE, DES SALLES PERISCOLAIRES ET DE LA SALLE D'ARCHIVES COMMUNALES



LE 08 SEPTEMBRE 2018



COUT DE L'OPERATION :

- Ecole primaire et salles périscolaires : 658 000 €
- Salle d'archives communales : 64 142 €
- Matériel classe numérique : 18 595 €

TOTAL = 740 737 € HT

SUBVENTIONS :

- Etat – DETR (ensemble travaux) : 178 521 €
- Etat – DETR (matériel classe numérique) : 10 227 €
- Conseil Départemental – CDDL
(ensemble travaux) : 119 780 €
- Région (salles périscolaires) : 35 635 €

TOTAL SUBVENTIONS : 344 163 €

CHARGE COMMUNALE HT : 396 574 €



Nouvelle salle
des archives communales



Réinstallation de la cloche de l'école primaire



Pour le plus grand bonheur des élèves, la cloche de l'école primaire a été réinstallée le 22 novembre 2017.

Cela rappellera sans doute de bons souvenirs à nos anciens.



Renforcement réseau incendie

Deux nouveaux poteaux d'incendie ont été posés rue Jean Jaurès : devant la mairie (photo ci-contre) et après le n° 88 (photo ci-dessous).

Des travaux sur un bassin d'incendie Zone Descartes ont été réalisés.

Ces travaux sont subventionnés par le Conseil Départemental de l'Aisne dans le Cadre du Contrat Départemental de Développement Local (CDDL).



Coût des travaux : 8 812 € HT
Subvention CDDL : 4 080 € HT

Charge communale : 4 732 €

Installation d'un panneau lumineux



Un panneau d'information lumineux a été installé rue Jean Jaurès devant la place des fêtes.

Il vous tiendra informés des actualités de la mairie et des associations communales.



Pose d'un poêle à granulés à l'église

Coût de l'opération : 8 900 € TTC

Charge communale : 8 900 €



Installation de 10 caveaux au cimetière

Coût de l'opération : 19 920 € TTC

Charge communale : 19 920 €

Olivier JOSSEAUX, Maire
James PERCY, Adjoint aux travaux

LA VIE ECONOMIQUE

Nouvelle Enseigne



LA FERME DE PAULINE

5, rue Jules Guesde

Vente de produits fermiers

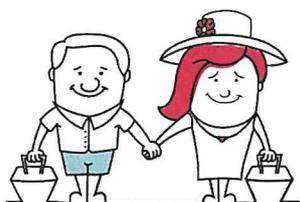


Pauline vous accueille avec le sourire.

Mme Pauline MARTIN, à qui nous souhaitons la bienvenue, succède ainsi à M. et Mme Serge ROGER qui tenaient ce commerce de proximité depuis de nombreuses années.

Ces derniers, plus connus sous les noms de **"le marchand et la marchande de champignons"** sont partis vivre de nouvelles aventures.

Nous leur souhaitons une longue et heureuse retraite bien méritée.



La Médiathèque Charlie Chaplin



La médiathèque vous accueille :

Période scolaire

Lundi 9h – 11h45

Mercredi 9h – 11h45 et 14h – 17h

Samedi 9h – 12h

Période Vacances

Mardi: 14h – 17h

Mercredi 9h – 12h et 14h-17h

Jeudi 14h – 17h

Vendredi 14h – 17h

Samedi 9h - 12h

La Cotisation Annuelle:

- 2€ moins de 18 ans
- 10€ à partir de 18 ans
- Frais de rappel: 1€ par lettre



Le Prix des incorruptibles :

Cette année encore les élèves de Maternelles et de CP – CE1 ont participé au Prix des Incorruptibles.

Parmi une sélection de 5 livres, chaque élève a voté pour celui qu'il préférerait.

Les Maternelles ont plébiscité *Au bureau des objets trouvés* et les élèves de CP – CE1 ont quant à eux voté pour *Drôles de vacances.*

Vous pouvez retrouver ces titres à la médiathèque ainsi que la sélection entière.



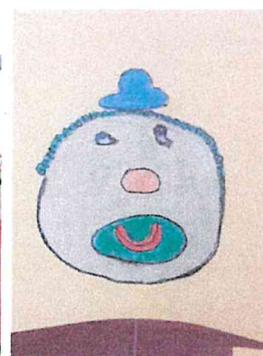
Après-midi Jeux :

Pendant les vacances de Noël, les enfants ont pu profiter d'une après-midi jeux organisée au sein de la médiathèque.



Charlie Chaplin :

La médiathèque et la classe de CP-CE1 ont travaillé ensemble autour d'un projet sur Charlie Chaplin. Tout a commencé par un spectacle de cirque éducatif à Reims en janvier où les élèves ont fait connaissance avec le personnage de Charlie Chaplin. Puis tous les jeudi matin, lors d'ateliers à la médiathèque, les enfants se sont intéressés à l'univers de Charlot entre cirque et cinéma. Ils ont réalisé une maquette de chapiteau, des affiches de cirque ainsi qu'un zootrope. Ils se sont également essayés au métier d'acteur et d'équilibriste entre des scénettes de théâtre et des numéros d'accroport qu'ils ont présentés lors du spectacle de fin d'année.



A Vos Agendas !

Les cours informatique :

Si vous souhaitez apprendre à

- Surfer sur internet et sur le site de la commune
- Retoucher des photos
- Taper du courrier sur un traitement de texte

Venez-vous inscrire aux cours d'initiation à l'informatique qui ont lieu

Le mardi de 9h30 à 10h30 et de 14h à 15h.

Les bébés lecteurs :



Un moment privilégié et chaleureux à partager avec l'enfant autour d'un livre.

Les séances dédiées aux bébés lecteurs auront lieu

Le premier mercredi du mois

De 10h30 à 11h.

Prochaine séance : 7 novembre

Le Club Lecture :

Vous lisez un peu, beaucoup, passionnément...

Vous voulez partager ces lectures...



Nous vous proposons de nous réunir autour d'un café pour échanger autour des livres, partager des coups de cœur, des rencontres... si vous êtes intéressés et convaincus de l'importance de la lecture, rejoignez-nous !

Prochain rendez-vous : le samedi 20 octobre à 10h30

N'hésitez pas à venir visiter le blog de la médiathèque ainsi que sa page Facebook !

<http://mediathequecharliechaplin.over-blog.com/>



CCAS Centre Communal d'Action Sociale

FETE COMMUNALE 2018

148 colis
et 53 bons restaurant
ont été remis en juin.

A l'occasion de la fête communale, le CCAS attribue :

→ un colis de vivres ou un bon restaurant (au choix)
aux personnes âgées de plus de 65 ans au 31
décembre de l'année précédente et résidant dans la
commune ;



Pour les fêtes de fin d'année, le CCAS offre :

→ une boîte de chocolats aux personnes âgées de
plus de 65 ans au 31 décembre de l'année en cours
et résidant dans la commune ;

→ un bon alimentaire aux bénéficiaires du Revenu de
Solidarité Active (sur présentation de justificatif) et
résidant dans la commune.

NOEL 2017
210 boîtes de chocolats
(100 hommes et 110 femmes)
et 3 bons alimentaire
ont été distribués en décembre.

Dans la semaine du 11 au 15 décembre 2017, les
membres du CCAS ont procédé à la distribution des
chocolats ainsi que des invitations au Repas des
Anciens 2018 et ont ainsi pu partager un moment de
convivialité avec nos Aînés.



REPAS DES ANCIENS DU DIMANCHE 14 JANVIER 2018

118 personnes ont participé au repas
servi par le traiteur "La Thiérache" de Montcornet

et animé par M. Michel BACOUEL,
musicien-chanteur de Senlis,

pour le plus grand plaisir des convives.



Le CCAS organise également des Ateliers à l'intention des Seniors dès 60 ans



GRATUIT

NOUVEAU
CETTE ANNEE

ATELIER AUTO-MOBILES

Il vous permettra, **entre autres**, de réviser les règles de sécurité routière et vous sensibilisera aux problèmes de vigilance liés à différents facteurs (fatigue, stress, alcool, médicaments, vue, conduite de nuit, port ceinture, téléphone portable, sens giratoires etc.)

Les séances se déroulent à la Mairie
le LUNDI de 14H00 à 16H00

Le 1er cours a eu lieu le 28 mai 2018 et les prochains se dérouleront les :

15 octobre 2018
19 novembre 2018
17 décembre 2018
14 janvier 2019



Ces ateliers sont financés grâce au concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et de la Conférence des financeurs du Département de l'Aisne.

Les séances sont animées par Mme Magalie DUPONT du CASSPA (Centre d'Animation de Soins et de Services aux Personnes Agées) de Soissons.

Personnes à contacter pour plus de renseignements :

=> sur les inscriptions :

Mme Annie BEAUFREMEZ au 03.23.23.00.92.

=> sur les séances :

Mme Magalie DUPONT au 06.85.03.67.50.

GRATUIT

ATELIER DE STIMULATION MNESIQUE ET COGNITIVE



Il vous permettra, à l'aide d'exercices ludiques, de faire travailler et de stimuler votre mémoire.

Les séances se déroulent à la Mairie
le LUNDI de 14H00 à 16H00

La reprise a eu lieu le 09 avril 2018 et les prochains cours se dérouleront les :

1er et 08 octobre 2018
05, 12 et 26 novembre 2018
03 et 10 décembre 2018
07, 21 et 28 janvier 2019
04 février 2019

**AVEC
PARTICIPATION
FINANCIERE**

ATELIER GYM

Prévention des chutes et Maintenance de l'équilibre

Animé par Angélique SECLEPPE de l'Association SIEL BLEU.

La gym proposée est adaptée au rythme et aux possibilités de chacun et pratiquée de façon ludique (travail debout et assis, sans exercices violents, ni trop difficiles ou trop rapides).



**Les séances se déroulent à la Mairie
le LUNDI de 10h30 à 11h30**

N.B. Une participation financière vous sera demandée au trimestre et variera en fonction du nombre de participants.

Personnes à contacter pour plus de renseignements :

=> **sur les inscriptions** :

Mme Annie BEAUFREMEZ au 03.23.23.00.92.

=> **sur les séances** :

Mme Angélique SECLEPPE au 06.67.59.97.73

Mail : angelique.secleppe@sielbleu.org

Annie BEAUFREMEZ
Vice-Présidente du CCAS

Le concours des maisons fleuries

La mairie organise un concours annuel des maisons fleuries.

Chaque lauréat reçoit un lot, avec un prix spécial aux trois premiers du classement.

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire.

La commission communale sélectionne dans le village les maisons qui participent au concours.

Ensuite, le jury effectue la visite, la notation et le classement.



Le concours 2017

La remise des prix a eu lieu le **VENDREDI 20 OCTOBRE 2017** à la mairie.
Une cinquantaine de participants ont assisté à cette cérémonie.

Les 3 premiers lauréats ont reçu chacun un bon d'achat de la mairie
et une plante fleurie.

Les autres participants ont également été récompensés par une fleur offerte
par la mairie ou par un lot offert par les établissements LECLERC
(bons d'achat), COBALYS (lots divers) ou CYCLAM' AISNE (bons d'achat).

Leur générosité nous permet ainsi d'attribuer un lot à chaque participant.
Nous ne pouvons que les en remercier chaleureusement.



Félicitations à Mme Patricia PAQUET,
lauréate du Concours 2017, pour son
beau travail de fleurissement.

Ci-contre une photo de sa maison.



Photo prise le 17/10/2017

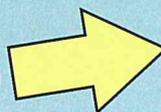
Le concours 2018

La commission est passée dans le village le 28 juin et le jury le 19 juillet 2018.

La remise des prix aux lauréats aura lieu

le **VENDREDI 26 OCTOBRE 2018**
à 18h30 à la Mairie.

Saurez-vous reconnaître la
maison du lauréat 2018 ?



Annie BEAUFREMEZ

Adjointe aux affaires sociales et village fleuri

L'école



La Rentrée 2018

Notre école est composée de deux classes : une maternelle et une primaire.

Mme Anne LAREPPE encadre 25 élèves de la classe maternelle et M. Emmanuel HUART, directeur, les 16 élèves de la classe primaire (CP et CE1) ainsi que 6 élèves de grande section maternelle.

35 élèves de Chambry (du CE2 au CM2) fréquentent l'école primaire d'Aulnois.

En raison des travaux de réhabilitation de la classe maternelle, les élèves maternels sont accueillis cette année dans les locaux périscolaires de la classe primaire.

L'accès se fait par la cour de l'école primaire pour tous les élèves maternels et primaires.

La Garderie

Les élèves peuvent être accueillis en garderie dès 07h35 et jusque 18h00 et bénéficier d'un tarif dégressif en fonction des revenus du foyer.

Les Bons de scolarité

A l'occasion de la rentrée scolaire, la commune alloue un bon d'achat de fournitures scolaires d'une valeur de 100 euros aux élèves, fréquentant un collège ou lycée public. Ce bon est à retirer au secrétariat de la Mairie dès Juillet. Il est utilisable avant le 1er Octobre de l'année.

La classe maternelle



La classe primaire



Sylviane LEFEBVRE
Adjointe aux affaires scolaires,
périscolaires et à la Médiathèque

Vacances de Toussaint en novembre 2017



Les enfants se sont exprimés au théâtre sous le thème d'Halloween, en fabriquant eux-mêmes les décors et en inventant l'histoire d'une sorcière qui veut manger tous les bonbons des enfants dans la forêt de Chambry



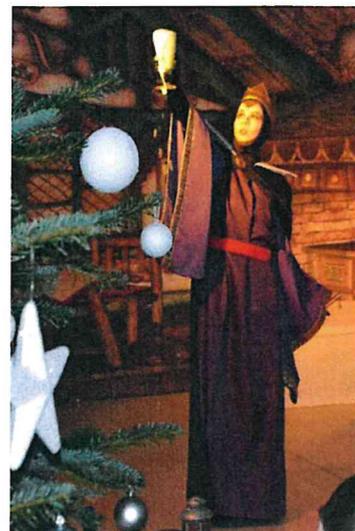
Une compétition de tennis de table endiablée s'est déroulée tout au long de la semaine dans une superbe ambiance



Spectacle de Noël 2017

En décembre 2017, la Compagnie Euro Dance et les Mini Stars ont présenté un spectacle d'animation sur le thème de Blanche Neige et les Sept Nains.

Les enfants, un peu impressionnés par la Reine, ont vite effacé leurs craintes lorsque les 7 nains ont fait une bataille de polochons parmi le public et envahi la salle de plumes.....



INFO ATELIERS VACANCES

A chaque période de vacances scolaires, la Municipalité de Chambry organise des ateliers pour les enfants de 5 à 15 ans.

Ces ateliers, qui sont encadrés par des professionnels de l'animation, permettent à vos enfants de découvrir ou redécouvrir toutes sortes d'activités, alliant sport, musique, cuisine, jeux de société, jeux anciens et bien d'autres...

La participation des familles n'excède pas 10 ou 15 euros pour la semaine complète, selon qu'il s'agisse d'un ou deux ateliers (20 ou 30 euros pour les enfants n'habitant pas Chambry).

N'hésitez donc pas à y inscrire votre enfant qui sera heureux d'y participer et de retrouver ses amis !!!

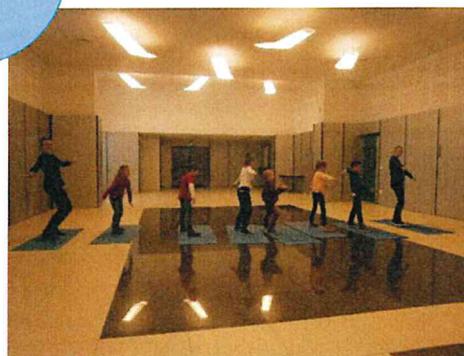
Vacances d'hiver en février 2018



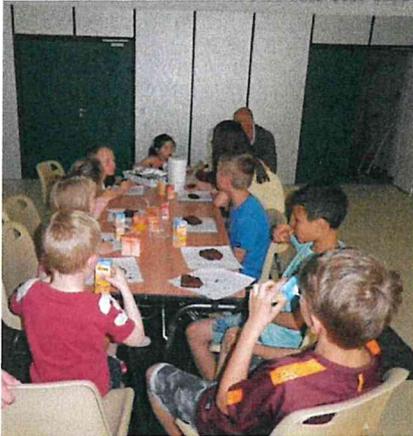
Cette année, les enfants se sont transformés en chef pâtissier chaque matin. Les plats ont été « nettoyés » chaque jour par tous les petits doigts, pour le plus grand bonheur des petits, un peu moins pour les parents qui ont eu du mal à les faire manger le midi !!!!!



Et pour bien digérer, les enfants ont repris les activités l'après-midi et ont testé l'art du théâtre en faisant des mimes et en présentant un petit spectacle à leur famille en fin de semaine.



Vacances de Pâques en avril 2018



Pour les vacances de pâques, les enfants inscrits aux activités ont essayé toutes sortes de jeux anciens qui rappelleront peut-être des souvenirs aux parents ou grands-parents.

Les enfants ont adoré cette semaine. Les jeux anciens c'est aussi l'esprit d'équipe et la convivialité !!



Vacances d'été en août 2018



Cet été, les enfants se sont retrouvés au Foyer pour participer à de multiples activités, jeux de société, sport en extérieur, construction d'un mini babyfoot, musique avec divers instruments et danse.

Comme d'habitude, ils se sont retrouvés chaque jour avec enthousiasme et ont adoré la semaine.



FETE COMMUNALE DE CHAMBRY 2018



Les musiciens...



L'Apéritif



Le Repas....



La belle équipe du Comité des Fêtes de Chambry qui donne beaucoup d'énergie dans une très bonne humeur.....



La Fête Communale de Chambry s'est déroulée cette année sous un beau soleil. Les gens sont venus nombreux, les manèges étaient présents pour le plus grand bonheur des enfants et des spectacles ont animé tout ce weekend.



Le samedi soir, un très beau feu d'artifice a illuminé le ciel de Chambry, il avait été précédé par la retraite aux flambeaux et suivi d'une démonstration de majorettes.



Le dimanche, ce sont des musiciens de Jazz qui ont accompagné l'apéritif et le repas. L'après-midi, une compagnie de cirque a présenté des numéros de jonglage et acrobatie et de jolies danseuses de danses irlandaises sont venues clôturer le spectacle.



Géraldine ARENT
Adjointe aux Festivités, Cérémonies,
Jeunesse et Vie associative

JAZZ'TITUDES A CHAMBRY



Chambry s'est fait un plaisir d'accueillir le **06 avril 2018** un concert de grande qualité dans le cadre du festival annuel Jazz'titudes.

Un gros succès encore cette année avec le groupe

PULCINELLA



Rendez-vous pour le prochain concert
à CHAMBRY
le **VENDREDI 1er MARS 2019**

Géraldine ARENT
Adjointe aux Festivités, Cérémonies,
Jeunesse et Vie associative

LA CEREMONIE du 11 Novembre 2017

Cette journée célèbre à la fois l'armistice du 11 Novembre 1918, date qui marque la fin des combats de la première Guerre Mondiale, et la commémoration de la Victoire, de la Paix et l'Hommage aux Morts pour la France.



Discours sous la pluie !!!



*Présents malgré le froid et la pluie ...
Merci à eux.*

Comme tous les ans, à l'occasion de cette cérémonie, une quête est organisée pour les anciens combattants, par la vente de Bleuets.

28 bleuets ont été vendus pour un montant de 44 €.

FOYER CULTUREL LAIQUE Gérard Philippe

Notre association compte 89 adhérents toutes sections confondues.

GYM

(une trentaine d'adhérents)

Cours animé par David de l'association Siel Bleu

**Le Lundi de 19H00 à 20H00 et
Le Mercredi de 18H30 à 19H30
au Foyer Gérard Philippe**



ARTS CREATIFS

(treize adhérents)

Section animée par Mmes Nicole COMBA et Claudine SIMONIN.

**Les activités ont lieu dans la
maison 2 rue Saint-Just
(face à l'école maternelle).**



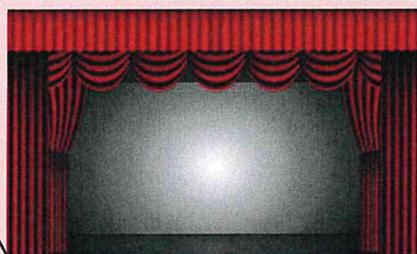
PETIT RAPPEL DE NOS DIFFERENTES SECTIONS



BILLET ERIE PISCINE ET CINEMA

Elle est assurée par Mme Françoise LEPOT.

Il suffit de la contacter au
03.23.79.27.53.



LOISIRS ET CULTURE (une cinquantaine d'adhérents)

Cette section organise des sorties au Théâtre.

Retrouvez ci-dessous les
dernières soirées.

Cette section a ainsi proposé dernièrement 2 pièces au Foyer Gérard Philippe et une sortie à PARIS.



**Pièce "Monsieur AGOP"
présentée par
la Z'ART BEE COMPAGNIE
le 04 novembre 2017
au Foyer G. Philippe de Chambry**



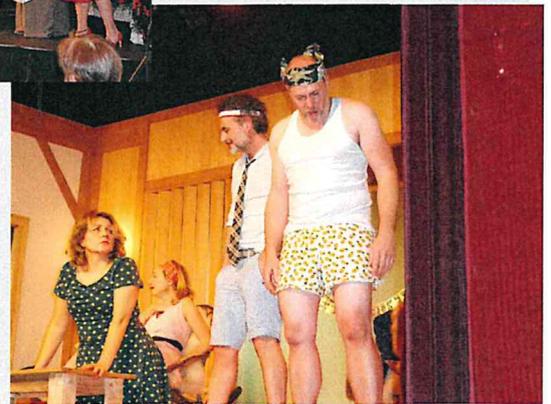


Pièce "Y a de l'amour dans l'air"
 présentée par la Compagnie
 LYRICOPRESTO
 le 17 février 2018
 au Foyer G. Philipe de Chambry



Sortie du 09/12/17
 Pièce "Bouquet final"
 à la Comédie Caumartin à Paris

 suivie d'un repas



La Présidente,
 Sylviane LEFEBVRE

Mail : sylchamb02@laposte.net
 Tél : 03.23.79.39.79



COMITÉ DES FÊTES DE CHAMBRY

Notre Comité des fêtes a pour but d'organiser des événements afin de rassembler les habitants du village pour leur permettre de passer d'agréables moments dans la bonne humeur et la convivialité.

Composition du Comité des Fêtes:

Président: Monsieur Benoît MARTINET
Trésorier: Monsieur Michel DESSAINT
Secrétaire: Madame Isabelle VOLLEREAUX



BENEVOLES!!!
sans qui rien ne serait
POSSIBLE!!!

MERCI

Les événements passés :

- La brocante du 24 septembre 2017.
- La Saint Sylvestre 2017
- La Fête Communale des 16 et 17 juin 2018 en partenariat avec la mairie de CHAMBRY qui a rassemblé, pour notre plus grand plaisir, 155 personnes au repas champêtre du dimanche midi.

Les événements à venir :

- La brocante du dernier week-end du mois de Septembre qui était auparavant organisée par le Foyer Gérard Philipe => dimanche 30 septembre 2018
- La Saint-Sylvestre 2018.
- La fête Communale des 15 et 16 juin 2019.

Si vous voulez nous rejoindre n'hésitez pas !!!

Adresse : Comité des fêtes de Chambry - 39 rue Jean Jaurès - 02000 CHAMBRY

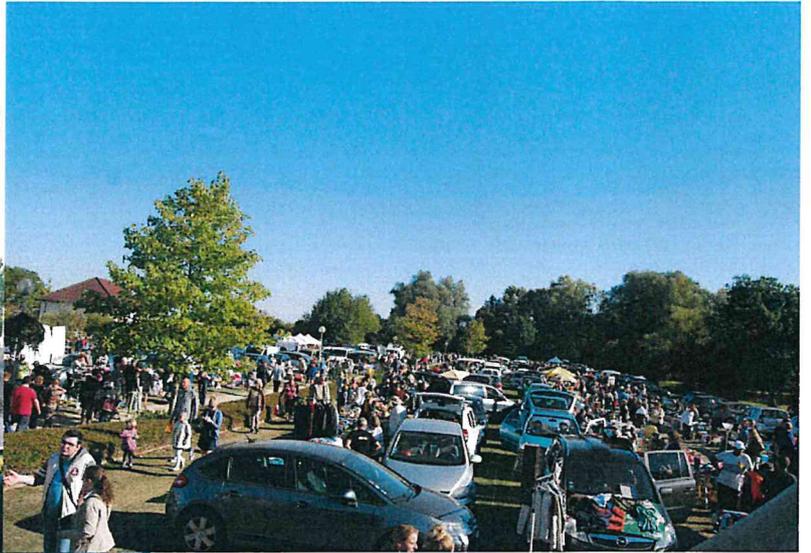
Courriel : comitedesfeteschambry@gmail.com

Site : <http://comitedesfeteschambry.e-monsite.com>

Téléphone du président : 06.38.87.51.24

Benoît MARTINET
Président du CDF

BROCANTE



La brocante du 30 septembre 2018 fût un succès.

Les 140 exposants et les nombreux visiteurs furent ravis par cette magnifique journée ensoleillée.

Le Comité des Fêtes remercie l'ensemble des participants (exposants et chineurs) et leur donne rendez-vous l'année prochaine.



Le Président,
Benoit MARTINET

Association de parents d'élèves FCPE Conseil local de Chambry

Le rôle de l'association des parents d'élèves est d'œuvrer pour le bien-être et l'épanouissement de nos enfants à l'école. Elle a pour but de récolter des fonds à travers différentes actions et événements menés durant toute l'année scolaire.

Ainsi, la somme de 800 euros a pu être versée à la coopérative scolaire afin de financer le projet CLEA danse auquel ont participé les enfants de la classe maternelle de Mme Lareppe.

Rappelons à tous les parents que vous êtes les bienvenus au sein de l'association, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, nous faire part de vos idées et nous apporter votre aide .

NOS DERNIERES MANIFESTATIONS

Afin de fêter **LA SEMAINE DU GOÛT**, les enfants des classes maternelle et élémentaire ont confectionné trois SOUPES différentes et se sont initiés à la réalisation des pâtisseries. Parents, enfants, grands-parents, enseignants ainsi que les élus sont venus éveiller leurs papilles et tout cela dans la bonne humeur.

SOUPE du 06 octobre 2017



CARNAVAL
du 14 avril 2018

Accompagné d'instruments de musique, **UN DÉFILÉ D'ENFANTS ET DE PARENTS DÉGUISÉS** s'est déroulé dans les rues de Chambry, sous les confettis.



KERMESSE
du 23 juin 2018

Enfin, nous clôturons l'année scolaire par un barbecue suivi d'un grand moment de convivialité inoubliable pour les enfants : **LA KERMESSE SUR LE THÈME DU « CIRQUE »**. Maquillage, pop corn, jeux picards, structure gonflable, pêche aux canards, chamboule tout ont pu amuser les enfants toute l'après midi.

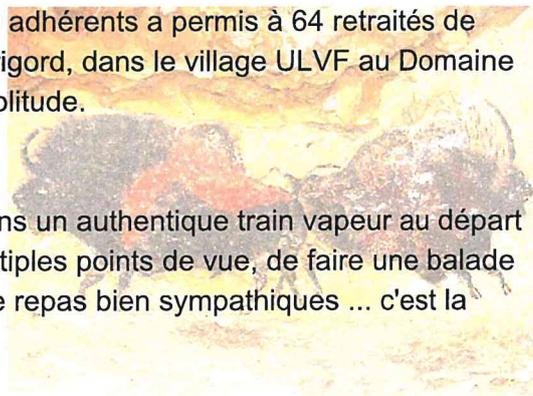


ASSOCIATION L.S.R. :

Loisirs et Solidarité des Retraités

Notre Association de CHAMBRY - LAON, forte de ses 350 adhérents a permis à 64 retraités de participer à un séjour "**SENIORS EN VACANCES**" en Périgord, dans le village ULVF au Domaine de Pelvezy à **SAINT GENIES** et de rompre ainsi avec la solitude.

Ce fut l'occasion de visiter les grottes de **LASCAUX**, de se balader sur la corniche surplombant la Dordogne dans un authentique train vapeur au départ de **MARTEL**, de visiter **DOMME**, charmant village aux multiples points de vue, de faire une balade en gabare à **LAROQUE-GAGEAC**, tout ceci agrémenté de repas bien sympathiques ... c'est la région qui veut ça !



Prochaines destinations : la GRECE en septembre sur une ou deux semaines.

Une croisière sera organisée sur 3 fleuves le RHIN, le MAIN et la MOSELLE fin août - début septembre 2019.

GYMNASTIQUE

Le Mardi : 2 séances
10H30 et 11H30
au Foyer Gérard Philipe

CHORALE

Le Mardi
de 14H00 à 15H30
au Foyer Gérard Philipe

PETIT RAPPEL DE NOS DIFFERENTES ACTIVITES HEBDOMADAIRES

LA MARCHE

Le Jeudi
de 14H00 à 16H30
RDV sur le parking de la mairie

CARTES - JEUX

Le Jeudi
de 14H00 à 16H30
à la mairie

Des sorties culturelles et divertissantes, des après-midi récréatifs, des pique-nique sont régulièrement organisés.

**Reprise de toutes ces activités en septembre.
ALORS SI LE COEUR VOUS EN DIT, REJOIGNEZ-NOUS.**

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :
Président : Gérard PARENT au 06.35.40.25.89
Vice-Président : Jean Marie LONGATTE au 06.07.99.91.20

Gérard PARENT
Jean-Marie LONGATTE

AXOTHEA

Nos ateliers ont pour objectif d'aborder dans un premier temps les bases du jeu théâtral par le biais d'exercices ludiques permettant d'échauffer le corps et la voix, de se rendre disponible au jeu (écoute, concentration, mémorisation, imagination), de favoriser la prise de parole en public et la confiance en soi.

Dans un second temps, des textes d'auteurs seront mis en scène afin de présenter un spectacle en juin.

Depuis septembre 2016, grâce au partenariat mis en place avec la commune de CHAMBRY,

**un atelier a lieu
chaque mercredi après-midi
au Foyer Culturel Gérard Philipe de Chambry**

**de 14H00 à 15H30
pour les ENFANTS de 7 à 11 ans**

**REPRISE LE
12 SEPTEMBRE 2018**

**Sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisants, un atelier
pourrait être mis en place aux mêmes jour et lieu**

**de 16H00 à 17H30
pour les ADOS de 12 à 15 ans**

Contactez AXOTHEA.

(55 € le trimestre / 15 € d'adhésion)

**PROCHAINES
MANIFESTATIONS**

Du 22 au 26 octobre 2018 :

Stage jeunes (7 à 15 ans) « exercices et découverte jeux de scène » à la maison des amateurs de Théâtre (Axothéa) à Chamouille de 10h00 à 16h30

(50 € la semaine / 15 € d'adhésion)

Les 17 et 18 novembre 2018 :

8ème édition du festival Jardin'Cour à l'espace culturel du parc de Sissonne

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE, CONTACTER :



Fédération des troupes de théâtre amateur de l'Aisne

AXOTHÉA

2, rue du Chemin des Dames 02860 CHAMOUILLE

Téls. : 03.23.23.71.67 / 06.27.40.06.78

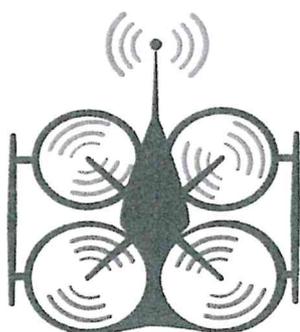
Mail : axothea@free.fr

Site : www.axothea.com

Facebook : Axothéa Théâtre

Les Informations Pratiques

RÈGLES D'USAGE D'UN DRONE DE LOISIR



ASSURER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES AUTRES AÉRONEFS EST DE VOTRE RESPONSABILITÉ

10 PRINCIPES POUR VOLER EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI

| | |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | JE NE SURVOLE PAS LES PERSONNES |
| 2 | JE FAIS TOUJOURS VOLER MON DRONE À UNE HAUTEUR INFÉRIEURE À 150 M |
| 3 | JE NE PERDS JAMAIS MON DRONE DE VUE |
| 4 | JE N'UTILISE PAS MON DRONE AU DESSUS DE L'ESPACE PUBLIC EN AGGLOMÉRATION |
| 5 | JE N'UTILISE PAS MON DRONE À PROXIMITÉ DES AÉRODROMES |
| 6 | JE NE SURVOLE PAS DE SITES SENSIBLES |
| 7 | JE N'UTILISE PAS MON DRONE LA NUIT |
| 8 | JE RESPECTE LA VIE PRIVÉE DES AUTRES |
| 9 | JE NE DIFFUSE PAS MES PRISES DE VUES SANS L'ACCORD DES PERSONNES CONCERNÉES ET JE N'EN FAIS PAS UNE UTILISATION COMMERCIALE |
| 10 | EN CAS DE DOUTE, JE ME RENSEIGNE |

L'UTILISATION D'UN DRONE DANS DES CONDITIONS D'UTILISATION NON CONFORMES AUX RÈGLES ÉDICTÉES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ EST PASSIBLE D'UN AN D'EMPRISONNEMENT ET DE 75 000 EUROS D'AMENDE EN VERTU DE L'ARTICLE L.6232-4 DU CODE DES TRANSPORTS

Pour plus d'information rendez-vous sur le site de la direction générale de l'Aviation civile : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Drones-civils-loisir-aeromodelisme>



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

www.developpement-durable.gouv.fr



Les Informations Pratiques

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour voter dès 2019, vous pouvez demander votre inscription sur la liste électorale jusqu'au 31 Décembre 2018.

DEMARCHE EN LIGNE

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales grâce à internet :
Gratuite et sécurisée, cette démarche plus simple et plus rapide vous évite un déplacement en Mairie.

Vous pouvez demander votre inscription :

Soit :

- * Créer votre compte sur www.service-public.fr
- * Cliquez sur Inscription sur les listes électorales et laissez-vous guider!

Attention ! 2 pièces justificatives et numérisées sont nécessaires :

- * La copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- * Un justificatif de domicile

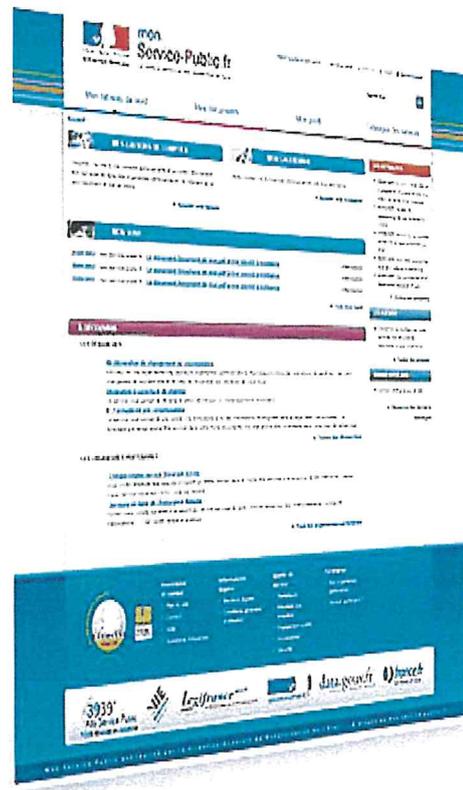
Soit :

- * Remplir un formulaire d'inscription disponible sur le site internet **service-public.fr** à la rubrique:
papiers > citoyenneté > vie citoyenne > élections > listes électorales > première inscription.

La notice explicative du formulaire décrit les pièces justificatives à joindre à votre demande.

Soit :

- * Vous déplacer en Mairie, muni des pièces justificatives.



AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE POUR LES MINEURS

i Infos
Pratiques

Depuis le 15 janvier 2017, les autorisations de sortie de territoire sont rétablies.

Un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné d'un titulaire de l'autorité parentale, doit être muni d'une autorisation de sortie de territoire (AST).

Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). **Aucune démarche en mairie ou en Préfecture n'est nécessaire.**

Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Un enfant voyageant avec son père ou sa mère n'a donc pas besoin d'une AST.

Le formulaire est téléchargeable sur notre site internet Chambry02 ou sur le site de l'Administration Française Service-Public.fr



CARTE NATIONALE D'IDENTITE



Depuis le 14 mars 2017, seules les mairies équipées du dispositif de recueil peuvent recevoir les demandes de carte nationale d'identité (CNI) ; quel que soit votre lieu de domicile.

La commune équipée la plus proche de CHAMBRY est l'antenne du quartier Champagne à LAON dont les coordonnées et horaires d'ouverture suivent :

Place du 8 mai 1945 02000 LAON

Tél. : 03 23 22 85 90 www.laon.fr

du lundi au mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

le jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Les communes, entre autres, de CHAUNY, CHATEAU-THIERRY, GUISE, HIRSON, MARLE, SAINT-QUENTIN, SISSONNE, SOISSONS, TERGNIER et VERVINS sont également équipées.

Pour connaître toutes les mairies de FRANCE équipées du dispositif de recueil, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://ants.gouv.fr> rubrique "services associés" / "où faire ma demande de passeport/cni ?"

LES NOUVELLES ETAPES DE DEMANDE D'UNE CNI

1) PRE-DEMANDE EN LIGNE

Vous devez constituer une pré-demande en ligne à l'adresse suivante : <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

Après validation, vous recevrez par mail un récapitulatif de pré-demande dont vous devrez vous munir lors de votre déplacement dans une des mairies équipées du dispositif de recueil.

Nous attirons votre attention sur le fait que saisir une pré-demande en ligne, vous oblige, en cas de demande suite à une perte ou à un vol de votre carte d'identité, à régler les frais de renouvellement à l'aide du timbre fiscal en ligne. La possession d'une carte bancaire est donc indispensable.

N.B. : En cas d'impossibilité de pré-saisir votre demande en ligne, vous pouvez retirer un cerfa, en mairie de CHAMBRY, que vous devrez remplir manuellement. Nous vous remettrons également la liste des pièces justificatives à y joindre.

2) CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

Cette pré-demande vous permet de vérifier la complétude de votre demande et de connaître la liste des pièces à rapporter en mairie lors du dépôt, en plus de l'accusé réception de votre pré-demande en ligne.

3) DEPLACEMENT EN MAIRIE

Vous devrez dans tous les cas vous déplacer dans une des mairies équipées du dispositif de recueil pour la vérification de votre dossier, des pièces justificatives et la prise d'empreinte.

Il est impératif de les contacter avant de vous déplacer pour la prise d'un rendez-vous pour la réception de votre demande. **Pensez à anticiper votre demande car les délais de rendez-vous peuvent être plus ou moins longs en fonction des périodes (vacances d'été, fêtes de fin d'année etc).**

RECENSEMENT CITOYEN

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

La démarche à suivre est très simple :

Il suffit de créer son compte en quelques clics sur :

www.service-public.fr

d'accéder à la démarche en ligne

Recensement citoyen obligatoire

puis de se laisser guider



La création est gratuite et le compte est sécurisé. Le recensement devient ainsi plus simple, très rapide et vous évite un déplacement en mairie. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que de la copie du livret de famille.

L'attestation de recensement sera ensuite déposée dans l'espace confidentiel de son compte Mon.service-public.fr : on peut alors l'imprimer lorsqu'elle est demandée sans risque de l'égarer !

TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

Merci de respecter le repos du voisinage et les horaires ci-dessous :



Du Lundi au Vendredi
de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Les Samedis
de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés
de 10h00 à 12h00

N.B. : Ces horaires s'appliquent aux travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, motoculteurs, débroussailleuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ...

HORAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC

Les horaires d'éclairage public dans la commune sont les suivants :

- LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI ET DIMANCHE :

Matin :

- allumage à 05H00
- extinction commandée par cellules photoélectriques en fonction de la luminosité

Soir :

- allumage commandé par cellules photoélectriques en fonction de la luminosité
- extinction à 23H00

- VENDREDI ET SAMEDI :

Matin :

- allumage à 05H00
- extinction commandée par cellules photoélectriques en fonction de la luminosité

Soir :

- allumage commandé par cellules photoélectriques en fonction de la luminosité
- extinction à 00H30

- ALLUMAGE PERMANENT LES NUITS SUIVANTES :

- **Fête communale** : le troisième week-end de juin (vendredi, samedi et dimanche)
- **Fêtes de fin d'année** : les deux dernières semaines de décembre et les deux premières semaines de janvier



PARTICIPATION AUX ACTIVITES DES ENFANTS

i Infos
Pratiques

Une participation financière est allouée pour les activités des enfants résidant à Chambry.

Si votre enfant a moins de 19 ans et participe à un centre de loisirs, une colonie de vacances, un stage ou un atelier, ou s'il adhère à une association sportive, culturelle ou artistique, la commune participe au financement de l'activité en fonction des ressources du foyer.

Pour toute information, le secrétariat de la Mairie est à votre disposition.



PAIEMENT DES FACTURES

Les règlements des factures d'eau, de garderie, TLPE ou autre facture émise par la commune ne doivent pas être envoyés en mairie mais directement à la trésorerie à l'adresse suivante :

Trésorerie de Laon Municipale et Banlieue
Cité Administrative
Rue Marcel Bleuet
02016 LAON CEDEX



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

| | | |
|----------|--------------------------------------|---------------------------------|
| LUNDI | De 09h00 à 11h30 De 13h30 à 17h00 | |
| MARDI | De 09h00 à 11h30 De 13h30 à 16h30 | accueil téléphonique uniquement |
| MERCREDI | De 09h00 à 11h30 De 13h30 à 17h00 | accueil téléphonique uniquement |
| JEUDI | De 09h00 à 11h30 De 13h30 à 17h00 | |
| VENDREDI | De 09h00 à 11h30 De 13h30 à 16h30 | accueil téléphonique uniquement |

